

L'école ça vit ...



à Incourt

Ecole Fondamentale Communale d'Incourt

- Présentation de notre établissement ;
- Organigramme des intervenants ;
- Projet d'établissement ;
- Règlement des études.

Présentation de notre établissement

Pouvoir organisateur
Administration communale d'Incourt
Rue de Brombais, 2
1315 INCOURT
L'enseignement est attribué à Monsieur le
Bourgmestre Léon Walry.

Direction : Madame Fabienne Saey-Verhoeven : Rue du Moulin, 5 1315 Opprebais 010/88.89.05

Opprebais

- Horaire des cours : Maternelles et Primaires :
9h00-12h35 13h45- 15h25 mercredi 9h00-12h35

Place, 8
1315 Opprebais
010/88.94.02
☎ **010/88.95.02**

direction@ecoleincourt.be

Piétrebais

- Horaire des cours : Maternelles et Primaires :
8h30-12h10 13h40-15h20
mercredi : 8h30-12h10

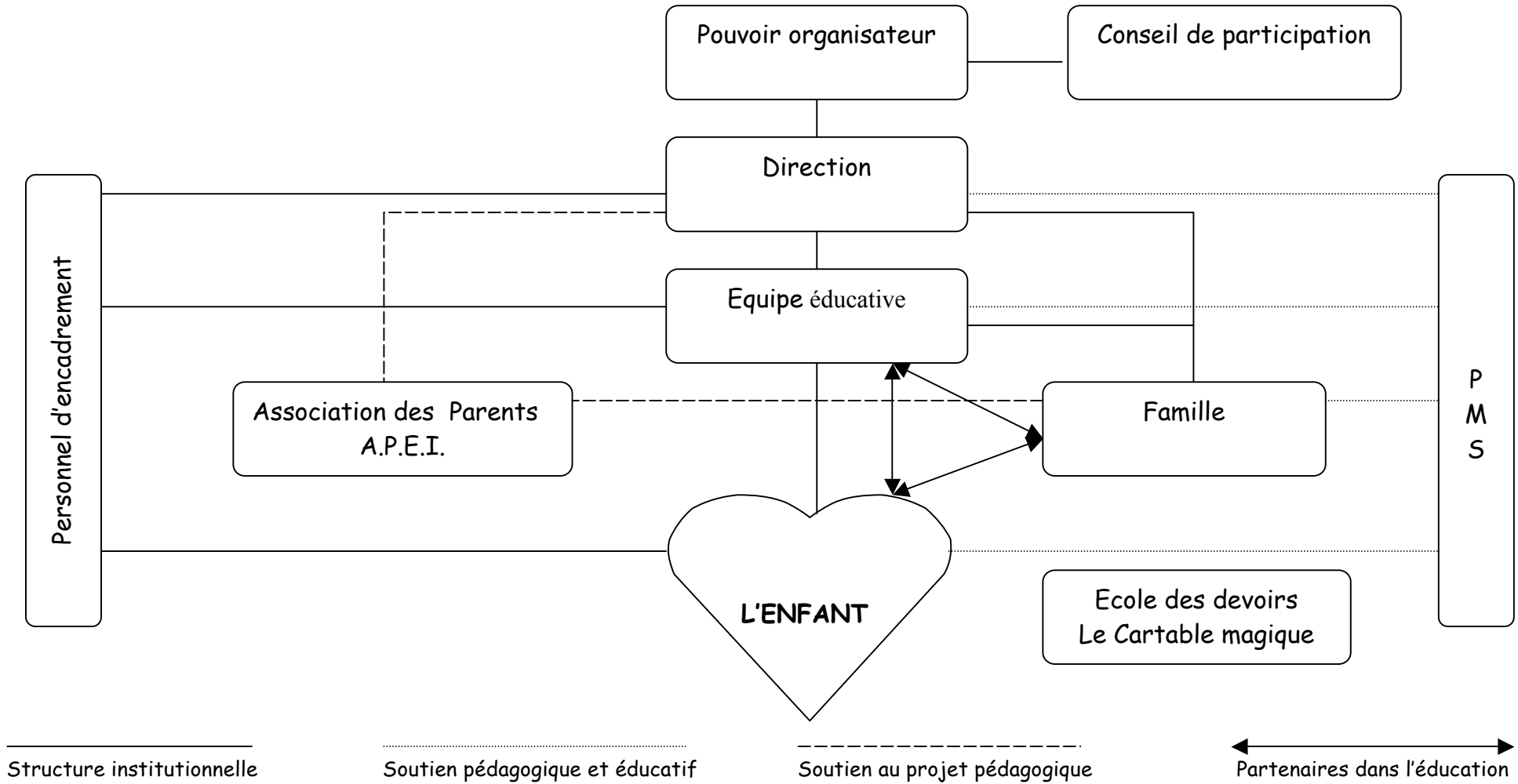
Rue Ecole des Filles, 5
1315 Piétrebais
010/84.03.13

ecole.pietrebais@euphonet.be

<http://ecoleincourt.be/>

Equipe éducative et informations pratiques : Voir farde d'avis.

Organigramme



Organigramme

Conseil de participation

Composé de représentants :

- du pouvoir organisateur ;
- du personnel enseignant ;
- des parents ;
- du personnel ouvrier ;
- de l'environnement social, culturel et économique de l'établissement.

Rôle :

Lieu de dialogue, de formulation de propositions concrètes, de construction de projets, de réflexion

A.P.E.I.

Association des Parents des Ecoles d'Incourt

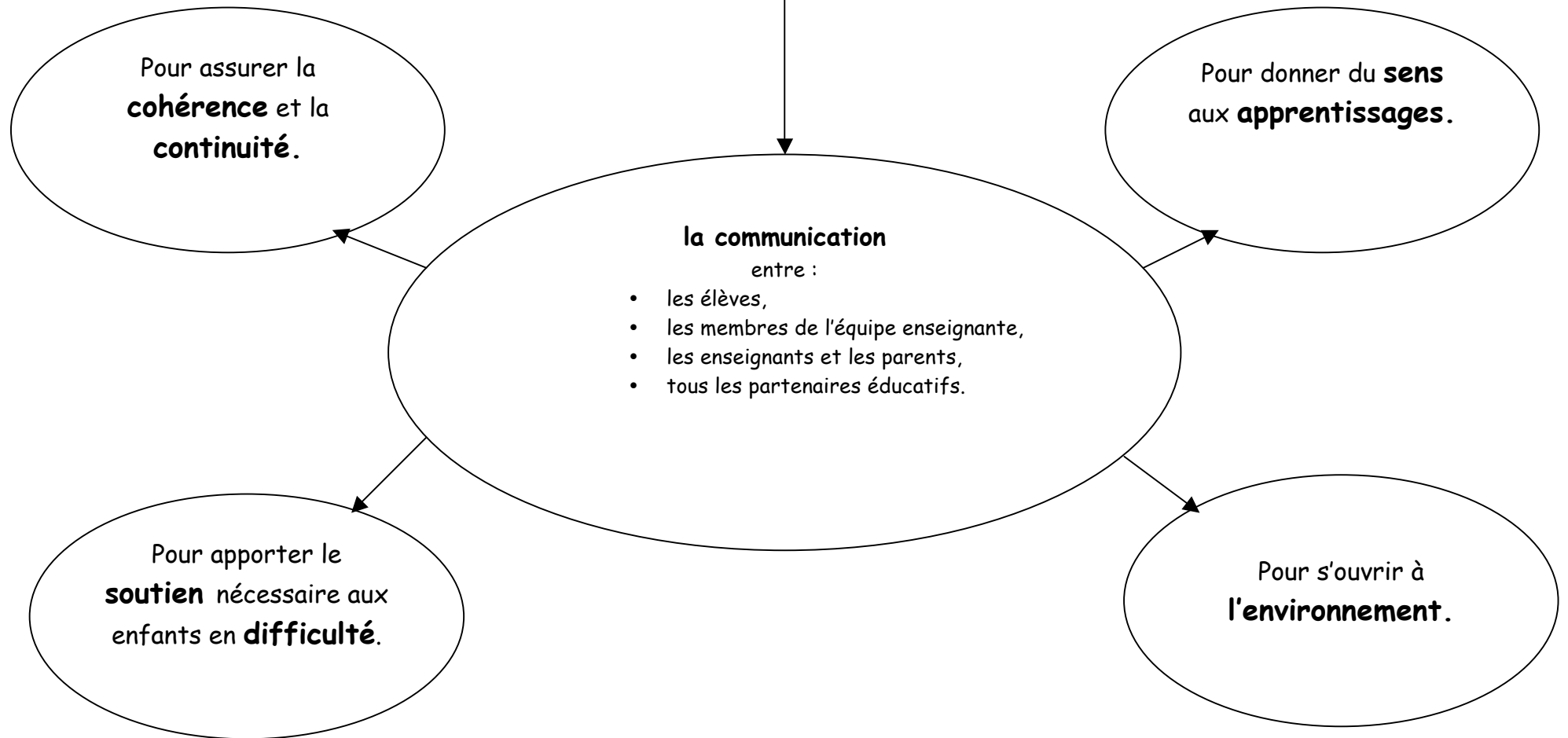
Finalités au travers du projet d'établissement

Notre projet d'établissement souhaite concrétiser les valeurs inscrites dans le décret « Missions » et dans le projet éducatif de l'enseignement communal.

Les **objectifs prioritaires** de l'école sont définis dans *l'article 6 du décret*.

- Amener tous les élèves à **s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences** qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.
- Promouvoir la **confiance en soi** et le **développement de la personne** de chacun de ses élèves.
- Préparer tous les élèves à être des **citoyens responsables**, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures.
- Assurer à tous les élèves des **chances égales** d'émancipation sociale.

Pour réaliser ces objectifs et sauvegarder la nécessaire cohérence dans l'action de tous les acteurs, nous entendons privilégier avant toute chose :



La communication pour assurer la cohérence et la continuité.

Encourager les apprentissages par cycle.

Rechercher, créer et utiliser des outils, des référentiels.

Assurer un suivi auprès des enseignants des cycles suivants.

Echanger entre les différentes implantations.

Actions : - Concertations par cycle, inter-implantations et plénières.

- Projet de concertation avec des enseignants du premier cycle du secondaire.

La communication pour donner du sens aux apprentissages.

Développer les compétences le plus souvent au départ de situations-problèmes et défis en impliquant l'enfant ponctuellement dans ce qui se fait à l'école et dans les projets concrets.

L'enfant doit être acteur et trouver du sens à ce qu'il fait au travers d'activités de réflexion, de recherche, de production et de création.

Actions : Manipuler de toutes les façons possibles en faisant appel aux sens.

Pratiquer la lecture fonctionnelle à partir de différents écrits et de l'exploitation de ceux-ci.

Apprendre grâce au contexte

(par ex. découvrir des notions de mathématique, de français ou d'éveil à partir d'une recette de cuisine)

Pratiquer des défis afin de prolonger la réflexion.

Pratiquer la recherche personnelle afin de développer l'autonomie.

Employer une méthode de lecture dont la base est syllabique à partir de différents supports.

La communication pour apporter le Soutien nécessaire aux enfants en difficulté.

Le soutien aux élèves en difficulté est une priorité d'une école de la réussite

Actions :

Différencier des tâches données aux enfants.

Pratiquer le parrainage pour le soutien de la lecture (inter-classes ou au sein de la classe)

Travailler en partenariat avec le centre PMS* de Jodoigne.

- * Démarche pratiquée :
- Observation d'un problème comportemental, d'apprentissage ou de langage.
 - Communication aux parents et proposition d'intervention du centre PMS.
 - Psychologue, logopède ou assistante sociale contacte les parents.
 - Après entretien avec les parents, travail avec l'enfant ou proposition d'aide extérieure.

Une fiche sera établie lors de la demande d'intervention au centre PMS afin d'assurer le suivi des démarches effectuées.

Centre Psycho Médico Social : 010/81.35.64 (psychologue : Martine Pierret)

Centre Promotion de la Santé à l'Ecole : 010/81.31.01 (infirmière : ; logopède : Christiane Vanorlé ; assistante sociale : Sophie Flandre)

La communication pour s'ouvrir à son environnement.

Aménagement des abords de l'école en espace éducatif : l'espace sera pensé en tant que lieu privilégié de rencontre, lieu d'échange social et de convivialité.

Gestion des déchets au sein de l'établissement : projet d'une semaine propreté

Actions : Sensibiliser à la citoyenneté : Participation aux cérémonies commémoratives, visite du CRECCIDE (CARREFOUR RÉGIONAL ET COMMUNAUTAIRE DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA DÉMOCRATIE). Entretien de la mare et du potager (Piétrebais)

Concernant le tri des déchets : observer la diversité des matériaux d'emballage.

Veiller à produire moins de déchets (emploi de la boîte à tartines, ...)

Privilégier les collations et boissons saines (fruits, légumes, gâteau maison, eau,...)

Cours spéciaux

Psychomotricité

En maternelle, 2 périodes sont dispensées par un professeur spécifique

Education physique.

Cours obligatoire. Dispense de l'activité physique sur présentation d'un certificat médical spécifiant les dates de début et de fin de dispense.

Natation

Opprebais : les élèves se rendent à la piscine de Gembloux ou à Aquaplouf.
Piétrebais : les élèves se rendent à la piscine de Jodoigne.

Néerlandais

Cours de néerlandais en 5^{ème} et 6^{ème} primaire à raison de 2 périodes par semaine.

Cours philosophiques

Pour le **15 septembre**, les parents optent pour un des 6 cours : religion catholique, religion islamique, religion orthodoxe, religion protestante, religion israélite ou morale non confessionnelle.

La décision ne peut être modifiée après cette date.
Le choix se confirme dès l'entrée en primaire ; si un changement devait s'effectuer, les parents sont priés de demander un formulaire.

Activités spéciales

Classes de dépaysement

Des classes de dépaysement **peuvent** être organisées en fonction du projet de la classe.

Informatique

Les élèves de l'école primaire d'Opprebais sont accueillis à l'espace Cybergarage

Formation continuée

Les enseignants participent aux formations à raison de maximum 5 jours par an.
Les élèves sont pris en charge par les collègues ou des stagiaires dans le cadre des accords de collaboration avec les Ecoles Normales.
De plus, 3 journées pédagogiques sont réparties sur l'année scolaire : une garderie est assurée.

Activités soutenues par l'APEI

telles que :

pour les élèves de l'école maternelle

- la musique
- les activités de créativité
- la graphomotricité

pour les élèves de l'école primaire

- le néerlandais (de la 1^{ère} à la 4^{ème}),
- la musique,
- les activités scientifiques

en fonction des projets de classe

Pour tous : action pomme

Règlement des études

Pourquoi un règlement des études ?

- Pour définir un certain nombre de normes et de priorités qui doivent conduire l'élève à produire un **travail scolaire de qualité**.
- Pour définir les modalités et procédures de **l'évaluation**.
- Pour communiquer les décisions des enseignants.

Relation Ecole-Parents-Enfants

- Communication par le **journal de classe** de l'enfant. Ce document devra être vérifié chaque jour (aussi bien par les parents que l'enseignant).
- La **farde d'avis** ou la **boîte aux lettres** (en maternelle) rassembleront une série de communications et sera paraphée à chaque nouvelle information. Seules les informations concernant la vie de l'école figureront dans cette farde.
- Les contrôles et travaux écrits cotés seront signés par les parents.
- En début d'année, une **réunion d'information** avec les parents permettra à l'enseignant de présenter ses **objectifs** et ses **moyens** (outils d'apprentissage, modalités d'évaluation, ...).
- Des **rencontres individuelles** seront organisées dans le courant de l'année scolaire.
- Possibilité de contact tout au long de l'année avec l'enseignant ou la direction (sur **rendez-vous** afin de respecter le travail des enfants et des enseignants).

Règlement des études

Le travail à domicile*

En 1^{ère} et 2^{ème} primaire : Afin de renforcer les notions apprises en classe, nous suggérons un entraînement quotidien (lecture, tables, ...)

A partir de la 3^{ème} primaire :

Les travaux doivent être réalisés avec un **maximum d'autonomie**.

- Si nécessité de consultation de **documents de référence**, l'enseignant s'assurera que chaque élève pourra y avoir accès.

- **Durée journalière :**

3^{ème}/4^{ème} : 20 minutes ;

5^{ème}/6^{ème} : 30 minutes.

- Un **décal** raisonnable sera accordé à l'élève afin qu'il puisse apprendre à gérer son temps.

- En général, l'évaluation du travail n'est pas prise en compte dans le bulletin.

* Cf Circulaire N°57 mai 2001

Evaluations au cours de l'année

Tout travail fait en classe, individuellement ou en groupe, sous forme de contrôles partiels, écrits ou oraux, peut contribuer à l'évaluation de l'élève au cours du trimestre.

Bulletins

Les bulletins sont répartis sur l'année. L'évaluation est chiffrée.

Suivi de l'enfant

Dans une perspective de continuité, à partir de la 1^{ère} maternelle, une fiche de démarches effectuées notifie la progression de l'élève et l'accompagne jusqu'à son départ de l'école. Cette fiche est interne à l'école et ne sera en aucun cas communiquée à une autre école.

Passage en primaire

Tout au long de l'école maternelle, des observations et évaluations sont réalisées par l'enseignant, la psychologue, la logopède, l'assistante sociale et l'infirmière du centre PSE. Les résultats sont communiqués aux parents.

Evaluation à l'école primaire

Des épreuves sommatives sont organisées dans le courant de l'année scolaire.

Celles-ci portent sur la matière et les compétences d'une fraction d'année ou de toute une année.

Afin d'organiser ces épreuves d'évaluation, les apprentissages peuvent être suspendus pendant 10 jours au maximum en 5^{ème} et 6^{ème} primaires, pendant 5 jours au maximum dans les autres classes.

Après correction, les épreuves sont présentées pour information aux parents.

Evaluation en fin de cycle 5-8 ans

Une évaluation externe certificative est organisée en fin de 2^{ème}. Celle-ci est identique pour toutes les écoles du secteur de Jodoigne. Seules les **compétences minimales de base** définies par le Socle des compétences sont évaluées. Une réussite de 80 % de ces compétences assurera un passage sans difficulté à l'étape suivante. Si ce seuil de réussite n'est pas atteint, le **conseil d'école** (composé de l'ensemble des enseignants et de la direction) statuera en fonction du travail de l'année scolaire. Ces épreuves sont consultables à l'école mais non photocopiables.

Evaluation en fin de 4^{ème} primaire

Une évaluation externe est également organisée en fin de 4^{ème}. Seules les **compétences minimales de base** définies par le Socle des compétences sont évaluées. Une réussite de 80 % de ces compétences assurera une suite sans difficulté dans l'étape suivante. Si ce seuil de réussite n'est pas atteint, le **conseil d'école** (composé de l'ensemble des enseignants et de la direction) statuera en fonction du travail de l'année scolaire. Ces épreuves sont consultables à l'école mais non photocopiables.

Certificat d'étude de base (CEB)

Tous les élèves de 6^{ème} primaire participent à l'épreuve externe commune. Le certificat est remis à l'élève en situation de réussite. En cas d'échec à l'épreuve commune externe, le conseil d'école constitué de la direction et des enseignants statuera après le 20 juin au vu du dossier comprenant un rapport du titulaire de classe concerné. La décision est prise à la majorité des voix. En cas de parité, la direction décide. Ces épreuves sont consultables à l'école mais non photocopiables.